

Mairie de Marnay -86160-



COMPTE RENDU DE
LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 FEVRIER 2021

Le 25 février à 20h30

Le Conseil municipal de la Commune de Marnay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M Christian CHAPLAIN, Maire de Marnay.

Date de la convocation : le 19/02/2021

Étaient présents : CHAPLAIN Christian - LAVENAC Marie - DILLOT Jean-François - SEIXAS-GOMES Bella - BONNEAU Patrick - CARON Jérôme - PATRIER Loïc - COLLARD Charlène - BRUNET Pascal - GEOFFROY Christèle - PROT Marc - RICHARD Benoit - GIRAUD Guillaume - DAVID Yohann

Absents excusés : RENNER Jessy (donne pouvoir à Christian CHAPLAIN)

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Bella SEIXAS GOMES

Remise gracieuse du loyer du multiservice

En raison de la crise sanitaire, le Maire demande au conseil municipal d'accorder une remise gracieuse des loyers du multiservice pour les mois de mars et avril.

Après avoir voté à l'unanimité, le conseil adopte la décision

Délibération donnant avis sur la vente du logement situé au 1 rue des Erables

M. le Maire informe le conseil municipal que Habitat de la Vienne sollicite l'avis du conseil municipal pour procéder à la vente d'un logement locatif social au profit de l'occupant situé au 1 rue des Erables 86160 Marnay.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable

Délibération portant sur l'inventaire des zones humides dans le cadre du sage Clain

M. le Maire rappelle que la commune de Marnay est comprise sur le territoire Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud (SMVCS), au sein du SAGE Clain et qu'un Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) est en vigueur.

Dans ce cadre, un inventaire et une caractérisation des zones humides est proposé en 2021 par l'association Vienne Nature sur 5 communes du territoire du SMVCS. Cette action d'inventaire suivra le guide méthodologique validé par la CLE du SAGE Clain en 2017.

M. le Maire explique que pour établir cet inventaire, une participation financière de 1400 € est demandée à la commune de Marnay. Il ajoute que le budget total (pour les 5 communes concernées) est de 20 000 €. Cet inventaire sera financé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Départemental de la Vienne et les 5 communes concernées par l'inventaire de 2021.

M. le Maire ajoute qu'un groupe d'acteurs issu du conseil municipal est à constituer dans le cadre de cet inventaire. Le rôle du groupe d'acteurs est d'accompagner le travail d'identification et de l'enrichir par le biais de ses connaissances de terrain. Il doit être le plus représentatif

possible des différents usagers des milieux : technicien de syndicat de rivières, agriculteurs « référents » de la commune, associations de pêche et de chasse, associations de protection de la nature.

Considérant que la collectivité s'engage à constituer un groupe d'acteurs issus du conseil municipal pour que cet inventaire soit réalisé avec la concertation des locaux ;

Considérant que la collectivité réalisera toute la communication nécessaire, avec les moyens dont elle dispose, pour assurer la bonne diffusion des informations relatives à cet inventaire ;

Considérant que la collectivité devra participer financièrement à cet inventaire à hauteur de 1 400€ à l'ordre de Vienne Nature.

M. le Maire propose à l'assemblée de répondre favorablement à la demande de Vienne Nature pour l'inventaire et la caractérisation des zones humides sur la commune de Marnay et de constituer un groupe d'acteurs issus du conseil municipal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- Accepter la réalisation de cette étude,
- Autoriser M. le Maire à signer les documents nécessaires et à verser la somme de 1 400 euros de participation,
- Accepter la mise en place d'un groupe d'acteurs issus du conseil municipal,
- Que les membres de ce groupe d'acteurs sont les suivants : Tous les membre du conseil municipal : CHAPLAIN Christian - LAVENAC Marie - DILLOT Jean-François - SEIXAS-GOMES Bella - BONNEAU Patrick - CARON Jérôme - PATRIER Loïc - COLLARD Charlène - BRUNET Pascal - GEOFFROY Christèle - PROT Marc - RICHARD Benoit - GIRAUD Guillaume - DAVID Yohann - RENNER Jessy

Convention d'exploitation et de maintenance des infrastructures de recharges électriques avec Sorégies

M. le Maire rappelle que la commune de Marnay a transféré au Syndicat Energies Vienne sa compétence relative aux infrastructures de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables et bénéficie ainsi de prestations. Celles-ci consistent à installer, à entretenir, à exploiter et à fournir en électricité les infrastructures.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention.

Participation financière d'un colis destiné pour les habitants de Marnay de plus de 70 ans

M. le Maire informe que la municipalité souhaite offrir un colis aux habitants de la commune de plus de 70 ans.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la délibération

Avenant n°1 Lot 1 Marché Eglise

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un avenant doit être signé pour le lot 1.

Celui-ci a pour objet de modifier le montant du marché attribué au groupement selon acte d'engagement signé le 25/11/2019 ; il s'agit de rectifier deux erreurs de calcul relevées lors de la vérification du BPU notifié.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public.

Montant de l'avenant : - 1.30 € HT

Nouveau montant du marché public : 313 890.28€ HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la signature de l'avenant.

Avenant n°2 Lot 1 Marché Eglise

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un avenant doit être signé pour le lot 1.
Suite au désistement du troisième cotraitant du groupement (ACCESSIBLE) qui a été notifié attributaire du marché, le groupement d'entreprises est réduit à 2 cotraitants :

MCCC SARL – cotraitant 1- mandataire
10, rue de l'Europe 16730 FLEAC
SIRET n°329 666 127 00025
BOUCHET COUVERTURE – cotraitant 2
55-71 rue Basse de Crouin 16000 COGNAC
SIRET n° 438 625 998 00010

Les prestations de base-vie et d'échafaudages assurés par ACCESSIBLE ECHAFAUDAGES dans le contrat de travaux seront assurées :

- D'une part, par l'entreprise titulaire du lot 2 pour la base-vie
- D'autre part, par un sous-traitant qui fait en parallèle l'objet d'une déclaration de sous-traitance pour les échafaudages.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public.

Montant de l'avenant : - 35 218.89 € HT
Nouveau montant du marché public : 278 671.39 € HT
Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la signature de l'avenant.

Avenant n°3 Lot 1 Marché Eglise

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un avenant doit être signé pour le lot 1.
Cet avenant a pour effet de notifier les prix de prestations supplémentaires ou modificatives pour lesquelles le marché n'a pas prévu de prix pour la réfection à neuf de la flèches en charpente du clocher.

L'avenant a une incidence financière sur le prix du marché public.

Montant de l'avenant : + 16 297.92 € HT
Nouveau montant du marché public : 294 968.01€ HT
Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la signature de l'avenant.

Avenant n°4 Lot 1 Marché Eglise

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un avenant doit être signé pour le lot 1.
Cet avenant a pour effet de notifier les prix de prestations supplémentaires ou modificatives pour lesquelles le marché n'a pas prévu de prix pour des travaux supplémentaires de couverture.

L'avenant a une incidence financière sur le prix du marché public.

Montant de l'avenant : + 50 402.52 € HT
Nouveau montant du marché public : 345 370.53 € HT
Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la signature de l'avenant.

Avenant n°1 Lot 2 Marché Eglise

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un avenant doit être signé pour le lot 2.
Cet avenant a pour effet de notifier les prix de prestations supplémentaires ou modificatives pour lesquelles le marché n'a pas prévu de prix pour prise en charge par le lot 2 des prestations prévues initialement et supprimées au lot 1.

L'avenant a une incidence financière sur le prix du marché public.

Montant de l'avenant : + 24 108.50 € HT
Nouveau montant du marché public : 243 834.51 € HT
Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la signature de l'avenant.

Avenant n°2 Lot 3 Marché Eglise

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un avenant doit être signé pour le lot 3.
Cet avenant a pour effet de notifier les prix de prestations supplémentaires ou modificatives pour lesquelles le marché n'a pas prévu de prix pour la restauration complète du vitrail de la baie n°7 et la modification du matériau des raquettes de protection de l'inox à l'acier galvanisé.

L'avenant a une incidence financière sur le prix du marché public.

Montant de l'avenant : -1 118.17 € HT

Nouveau montant du marché public : 14 998.44 € HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la signature de l'avenant.

Avenant contrat CSPS

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un avenant au contrat CSPS avec l'entreprise DEKRA 3 rue Pierre et Marie Curie ZAC de Recouvrance CS 60058 17 100 SAINTES CEDEX doit être signé.

Cet avenant a pour effet de prolonger le contrat initial daté du 10 octobre 2018 pour une durée de 5 mois.

Le montant total de l'avenant est de 440 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la signature de l'avenant.

Questions diverses :

- Travaux de voirie sur la commune : Médelle : travaux d'aménagement
Ablet, La boutinerie, Les Girardières : travaux d'enrobée.
- Distribution de numéro pour les maisons dans plusieurs lieudits : Ablet, La Grange Neuve, Le Pin, La Poussinière, Les Girardières
- Cimetière : Aménagement des allées, 2 devis en cours,
- Embellissement du bourg
- Boite à livres
- Pose d'un lampadaire au multi service
- Ouverture d'enquête publique pour parc éolien sur les commune de Champagné St Hilaire et Magné
- Fermeture de classe à la rentrée 2021

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h27.